

## Saint-François



L'ancienne salle d'attente des TL à Saint-François a été transformée en snack-bar en décembre 2012. VANESSA CARDOSO

# Le Kiosque obtient le droit à l'alcool et à une terrasse

**Le snack décroche une licence de café-restaurant grâce à la transformation d'une cabine téléphonique en toilettes**

Renaud Bournaud

Vente d'alcool, horaires du soir, doublement de la capacité et terrasse. Une année après la réhabilitation de la salle d'attente historique des TL en snack-bar, l'édicule de Saint-François franchit encore une étape. Il devient un véritable établissement public. Il peut désormais ouvrir aux horaires des cafés-restaurants, alors qu'auparavant il était cantonné à ceux des magasins. Les places assises à l'intérieur passent de 9 à 18. Mais surtout, Le Kiosque peut maintenant installer une terrasse.

Une mutation salutaire. «Autrement l'affaire n'est pas rentable», remarque Stéphane Bezençon, le patron. Un salut qui ne pouvait passer que par la construction de toilettes. «M. Bezençon s'est heurté aux complica-

tions administratives, explique Grégoire Junod, municipal en charge du Service des gérances de la Ville, qui est propriétaire des murs. Il souhaitait augmenter la capacité et avoir une terrasse, mais pour cela il devait avoir des WC.»

**Coup de main de la Ville**

Il a donc fallu trouver une parade. Stéphane Bezençon s'est alors intéressé au cas de la cabine téléphonique située dans les escaliers derrière Le Kiosque. «Il y avait un local technique adjacent et donc un peu d'espace, explique-t-il. J'ai dû négocier avec Swisscom, mais la Ville m'a bien aidé.» «Il a trouvé une solution rationnelle», relève

pour sa part Grégoire Junod.

Après une mise à l'enquête publique en mai 2013, le permis de construire a été délivré en novembre. Le patron a déboursé près de 30 000 francs pour la construction des WC. «Mais cela devrait assurer la pérennité de mon entreprise», estime-t-il. Car en fin d'année, il a décroché une licence de café-restaurant.

Le changement de statut se réalise en douceur. D'abord, vin, champagne, whisky et autres alcools ont fait leur apparition sur la carte. Une tireuse à bière doit être installée cette semaine.

Mais c'est seulement avec l'arrivée du printemps que le Kiosque donnera sa pleine mesure. «La

terrasse va donner de la visibilité à ce lieu», pense Grégoire Junod. Les clients les plus courageux peuvent néanmoins déjà s'y aventurer. Le patron leur a préparé des plaids.

C'est également quand le mercure remontera que les horaires évolueront. Autorisé à ouvrir jusqu'à minuit, le patron temporise pour l'instant. «Nous allons faire une soirée par mois pour commencer, indique-t-il. Mais dès les beaux jours, nous ouvrirons plus tard le soir.» Les choses sérieuses débutent ce vendredi. Une demande pour ouvrir une heure supplémentaire, après le minuit réglementaire, a été acceptée par la Ville.

## Un monument qui fête ses 100 ans

● Un siècle. La salle d'attente des TL à Saint-François a été inaugurée en 1914. Après une première vie dans sa fonction initiale, l'édicule est resté à l'abandon.

La Ville, propriétaire des murs, a cherché quoi en faire jusqu'à ce qu'on lui propose un

projet de snack-bar rétro. Il faut dire que Stéphane Bezençon a mis les petits plats dans les grands pour rénover l'édicule. Les boiseries et la mosaïque atypique du sol ont été restaurées avec soin. Le nouveau patron est même allé rechercher l'ancienne horloge du kiosque

au Musée historique de Lausanne.

Alors Stéphane Bezençon ne pouvait pas louper le coche du centenaire. Pour marquer le coup, il organisera une journée où tous les prix seront ceux pratiqués il y a cent ans. Mais la date n'est pas encore fixée.

### Raquettes et fondue

**Oron** L'Amicale des Thioleyres organise sa troisième sortie raquettes-fondue samedi. Rendez-vous 10 h 15 à la place du Village des Thioleyres, équipés pour la randonnée. Départ 10 h 30. Fondue à midi (10 fr., 5 fr. jusqu'à 12 ans) à la salle villageoise. Inscr. jusqu'à aujourd'hui au 079 487 98 43. **C.CO.**

### Marionnettes

**Pully** La princesse ne veut pas se marier, mais le roi insiste. *Le plus beau crapaud du monde*, spectacle de marionnettes par la Compagnie La Turlutaine, dès 4 ans. Aujourd'hui à 15 h au Café-Théâtre de la Voirie. Réservations sur [www.tempslibre.ch](http://www.tempslibre.ch). **M.N.**

### Le chiffre

1300

**C'est le nombre de patients accueillis par le Centre Synergie pendant ses douze premiers mois d'activité. C'est plus qu'espéré par ce centre médical lausannois entièrement dédié à l'appareil locomoteur. «Ce chiffre indique que le modèle défendu par les associés est viable du point de vue économique et qu'il répond à une réelle attente», se réjouit l'établissement, qui réunit cinq spécialistes et souhaite démocratiser l'accès à une médecine spécialisée. 70% des patients admis n'ont qu'une assurance de base. M.N.**

### Entre femmes

**Renens** Envie de partage intergénérationnel? Rendez-vous à la rue Neuve 4b avec le délégué jeunesse de la Ville pour la rencontre des Femmes Solidaires sans frontières. **CI.M.**

### Musique en fanfare

**Prilly** L'Union instrumentale organise sa soirée annuelle, samedi à 20 h à la grande salle. Et si vous souhaitez vous joindre à l'Union, elle recherche de nouveaux membres! **CI.M.**

### Basket gratuit

**Renens** L'équipe de Ire ligue locale affronte le BBC Nyon U23. A 20 h, jeudi, à la salle Maurabia du collège du Léman. Entrée gratuite. **CI.M.**

## Les Docks condamnés pour avoir monté le son

**La justice confirme l'amende infligée à la directrice de la salle rock pour avoir, en mars dernier, mis le volume quatre fois plus fort qu'autorisé. Les Docks font appel**

C'est confirmé par le Tribunal de police. Pour avoir poussé le niveau sonore jusqu'à 105,2 décibels au lieu des 100 décibels autorisés lors d'un concert, les Docks doivent passer à la caisse (24 heures du 11 décembre). Ce seront 600 francs d'amende, comme l'avait fixé le préfet. Laurent Maire, l'avocat des Docks, a d'ores et déjà fait appel du jugement.

C'était le 21 mars 2013. Les Docks accueillent la soirée M4Music, au cours de laquelle différents groupes se produisaient. Discrètement, au milieu du public, un inspecteur en civil de la Brigade de la vie nocturne et de prévention du bruit avait sorti son sonomètre et enregistré les décibels pendant une heure. Verdict: la musique était quatre fois plus forte qu'autorisé. Il décidait de dénoncer la directrice au préfet. Le problème, c'est que les Docks disposaient eux aussi d'un appareil censé contrôler le niveau sonore. Lui aussi enregistrait le volume. Il indiquait 99,9 décibels. «Un expert est venu contrôler le sonomètre des Docks le lendemain. La machine était correctement calibrée», ajoute Laurent Maire. Pour

lui, c'est le policier qui aurait commis une erreur, notamment en calibrant son appareil dans sa voiture, juste avant les concerts.

«Sur le fond, je ne vois pas ce qu'on peut pénalement reprocher à la directrice des Docks, ma cliente. Le sonomètre était calibré juste. Il a fonctionné et il a été contrôlé, contrairement à celui de la police. Où réside la faute pénale si toutes les mesures nécessaires

«La mesure relevée par la police ce soir-là était tellement énorme que le public serait sorti tout de suite de la salle. Cela aurait été insupportable»

Laurence Vinclair, directrice des Docks

ont été prises? Il y a erreur de droit», estime l'avocat. Ce dernier conteste ainsi l'appréciation arbitraire des preuves. En conclusion, il demande l'acquiescement de sa cliente. «La mesure relevée par la police ce soir-là était tellement énorme que le public serait sorti tout de suite de la salle. Cela aurait été insupportable», avait estimé à l'audience Laurence Vinclair, directrice des Docks. **L.A.**

## La vente de détail a sa nouvelle convention

**Depuis le 1<sup>er</sup> février, les entreprises lausannoises de moins de trois employés ne sont plus soumises aux règles négociées par les partenaires sociaux. Un compromis nécessaire**

«C'est un terrain d'entente favorable à la majorité que les détaillants et Unia ont trouvé», lance Helena Druey, secrétaire générale de la Société coopérative des commerçants lausannois (ACL). Une nouvelle convention collective de travail a pu être négociée après une période transitoire. Elle s'appliquera à nouveau à tous les commerces lausannois, du moins à ceux de trois employés et plus. En effet, et c'est l'un de ses principaux changements, son champ d'application a été réduit par rapport à la précédente convention.

«Il s'agissait d'être pragmatique. On s'est rendu compte que les entreprises d'un à deux employés avaient de la peine à respecter la CCT», souligne la secrétaire générale de l'ACL. Pour Jean Kunz, secrétaire régional auprès d'Unia, ce point-là n'est pas satisfaisant, mais c'est un sacrifice qu'il fallait concéder afin d'obtenir l'extension de la convention des entreprises signataires aux autres commerces. Car, entre juillet 2012 et décembre 2013, elle ne s'appliquait qu'aux magasins membres de l'ACL, du Trade Club, de la Société industrielle et commerciale et de l'Association Déclic. «Il a fallu du temps pour mettre les partenaires d'accord et pour recevoir l'aval de son extension par le secrétariat d'Etat à l'économie», explique Helena Druey.

Cette convention, établie en 2006, avait sellé l'amnistie d'une vieille guerre sur les heures d'ouverture. En effet, la Ville l'avait posée comme condition à

la prolongation de l'ouverture des commerces le samedi jusqu'à 18 h.

Sous son nouveau régime, c'est 322 détaillants à trois salariés et plus, employant 3719 personnes, qui doivent s'y plier (boulangers, kiosquiers, fleuristes et pharmacies exclus). Le salaire mini-



«L'exclusion des petits commerçants est un sacrifice qu'il fallait concéder afin d'obtenir l'extension de la convention collective»

Jean Kunz, secrétaire régional Unia

mum passe à 42 600 francs et les trois autres classes ont aussi été augmentées de 600 francs. La durée hebdomadaire de travail reste à quarante et une heures et les heures supplémentaires doivent toujours être compensées par l'octroi d'un congé dans les douze semaines ou par une rémunération majorée de 25%.

Ces conditions seront valables jusqu'au 31 décembre 2016. Dans le canton de Vaud, seuls Lausanne et Nyon (depuis 2010) sont régis par une CCT du genre, en dehors de Migros et Coop qui disposent chacun de leur convention maison. **I.C.**